



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 12 avril 2024 DELIBERATION**

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Flora LAPERNE

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 28**  
**Nombre de votant-e-s : 33**

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjointe,  
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Frédéric LOUSTAU
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE

### **6c - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le projet de Budget Primitif 2024 du Service Annexe de l'Assainissement est équilibré comme suit :

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 1.540.881 €

Dont 1.015.880,31 € de dépenses d'équipement (dont RAR) et 415.000,69 € de remboursement de dette en capital.

- Recettes : 1.540.881 €

→ Dépenses :

Parmi les principaux programmes, on peut citer :

• Modernisation poste de refoulement (dont RAR) :	26 310,01 €
• Audit énergétique :	2 500,00 €
• Etude réseau micropolluant (RAR) :	9 620,00 €
• Etude analyses risques de défaillance (RAR) :	24 575,00 €
• Réseau EU Camou/Palassou (RAR) :	10 925,50 €
• Restructuration réseaux Général Bordes (RAR) :	7 416,61 €
• Restructuration réseaux Rues Foix/Jaurès :	25 000,00 €
• Restructuration réseaux Rue Léon Jouhaux :	47 000,00 €
• Réhabilitation réseau Rue Georges Messier :	95 000,00 €
• Dispositif relève des compteurs à distance (RAR) :	79 901,41 €
• Réseaux avenue de Lasseube :	200 000,00 €
• Travaux divers (dont RAR) :	96 051,06 €
• Compostage et aires de fermentations (photovoltaïque) :	230 000,00 €
• Centrifugeuse (dont RAR) :	56 500,00 €
• Dégrillage STEP :	70 000,00 €
• Métrologie STEP (dont RAR) :	4 820,00 €
• Matériel informatique :	600,00 €
• Plantations STEP :	1 000,00 €
• Equipement divers (dont RAR)	23 667,00 €
• Extension vestiaires STEP (RAR) :	4 993,72 €

→ Recettes :

* Amortissements :	585 000,00 €
* Emprunt :	695 000,00 €
* Excédent 2023 reporté :	173 240,73 €
* Affectation en réserves :	70 000,00 €
* Virement de la section de fonctionnement :	17 640,27 €

• **SECTION EXPLOITATION :**

➤ Dépenses :	1.830.350 €
➤ Recettes :	1.830.350 €

→ Dépenses :

Par rapport aux prévisions 2023, les charges à caractère général diminuent de 24 % due notamment à une estimation à la baisse des dépenses de fournitures non stockables (électricité).

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés diminue de 9,72 %.

Il est précisé que, depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune ou par le service de l'eau potable au service de l'assainissement, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Ainsi, comparativement au budget 2023, les charges prévisionnelles du personnel du service augmentent de 17,79 % et les charges prévisionnelles du personnel transféré sont en diminution de 4 %.

→ Recettes :

Le prix global du mètre cube reste fixé à 2,50 € HT et la part fixe reste fixée à 14,85 € HT.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 25 mars 2024,

M. LABARTHE prenant acte de la présentation,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

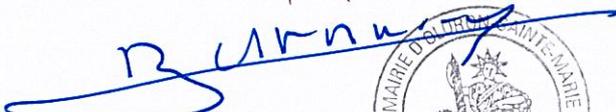
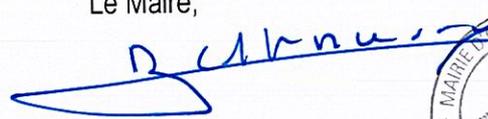
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Service de l'Assainissement arrêté aux montants cités,
- **FIXE** le prix du mètre cube à 2,50 € HT et le montant de la part fixe à 14,85 € HT,
- **DIT** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2024.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2024.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE

16/04/2024

  
  
**Bernard UTHURRY**  
